

KYC/NAF  
MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

11/09/07

ED GAKS  
A classer



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

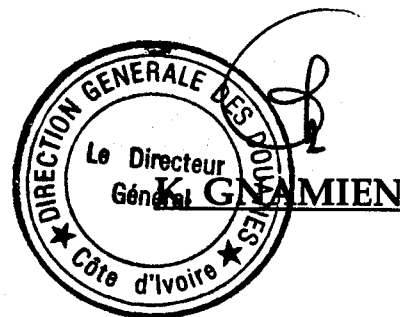
**CIRCULAIRE N° 1067 /DU 11 SEP. 2001**

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Campagne café-cacao 2001-2002

Réf. : Arrêté n° 079 du 30/08/2001

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du service et des usagers, l'Arrêté n° 079 du 30 Août 2001, ci-joint, portant agrément des exportateurs de café et de cacao pour la campagne 2001/2002.



**AMPLIATIONS :**

- SYNDICAT DES TRANSITAIRES S/C SAGA-CI
- SYNDICAT DES TRANSITAIRES S/C GOLF-TRANSIT
- FNIS-CI
- FEDERMAR
- FENADIS
- CH. CCE Ind.
- TOUTES DIRECTIONS DOUANE

-----  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DES RESSOURCES ANIMALES  
-----

-----  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE  
ET DE LA PROMOTION DU  
SECTEUR PRIVE  
-----

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

Arrêté N° 079 du 30 AOUT 2001  
Portant agrément des Exportateurs de café  
et de cacao pour la campagne 2001 / 2002


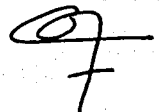
Le Ministre du Commerce  
Le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales  
Le Ministre de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé  
Le Ministre de l'Economie et des Finances

- Vu l'ordonnance N°2000-583 du 17 août 2000 fixant les objectifs de l'action économique de l'Etat en matière de commercialisation du café et du cacao ;
- Vu le décret N° 2001-42 du 24 janvier 2001, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret N° 2001-91 du 11 février 2001, portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret N° 99-42 du 20 janvier 1999 tel que modifié par le décret N° 2000-585 du 17 août 2000 réglementant la Profession d'Exportateur de café et de cacao ;

Après avis du Comité Interministériel des matières premières, et sur proposition de l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) ;


**ARRENTENT**


Article 1 : Sont agréées en qualité d'Exportateurs de café et de cacao pour la campagne 2001-2002, les sociétés ci-après désignées.


 

**Article 2 :** Les Exportateurs agréés opéreront dans le strict respect de la réglementation en vigueur. Une lettre des Ministres signataires du présent arrêté précisera le cas échéant les particularités de chaque agrément.


**Article 3 :** L'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC), et les services concernés du Ministère du Commerce, du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, du Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé et du Ministère de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

 Le Ministre du Commerce  
*[Signature]*  
 BRICOMINATOR Kplohrou KAHE

Le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales  
*[Signature]*  
 Alphonse DOUATI  


 Le Ministre de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé  
*[Signature]*  
 COCAUTHREY

Le Ministre de l'Economie et des Finances

*[Signature]*  
 BOHOUN BOUABRE  


**Ampliations :**

- Cabinet du Premier Ministre 1
- Secrétariat Général du Gouvernement 1
- Ministère du Commerce 1
- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales 1
- Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé 1
- Ministère de l'Economie et des Finances 1
- Direction Générale des Douanes 1
- Direction Générale des Impôts 1
- Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor 1
- Chambre de Commerce et d'Industrie 1
- Chambre d'Agriculture 1
- ARCC et Intéressés 1
- B.C.C 1
- GEPEX 1
- UNOCC 1
- J.O.R.C.I 1
- A.P.B.E.F.CI 1

1. ADM COCOA SIFCA
2. AFRECO
3. AIT
4. BARRY CALLEBAUT
5. BPS CI
6. CARGILL WEST AFRICA
7. CEMOI CI
8. CEMOI TRADING
9. CIEPA
10. CIN
11. CIPEXI
12. COCAF IVOIRE
13. COOPYCA (COOPERATIVE)
14. CORECA
15. DAFCI
16. DELBAU
17. EMIAN (COOPERATIVE)
18. ERAF
19. GAD CONTINENTAL
20. IBERO
21. ICC
22. IFCO
23. INTERNEGOCE
24. IVOIRE EXPORT
25. MICAO
26. NECAFF CI
27. NESTLE CI
28. OUTSPAN CI
29. PROCI
30. PRODEX CI
31. PRONIBEX
32. SACO
33. SAUPASSO II
34. SEPACC
35. SIDEPA
36. SOCATENE (COOPERATIVE)
37. TROPIVAL
38. UNICAO
39. ZAMACOM

*7/16*